

**AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE VANELH-CONV-OCCDP-01002**

**MANIFESTATION D'INTERET SPONTANE**

**EDF HYDRO ALPES – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE LA VANELLE**

**COMMUNE DE ROMANS SUR ISERE**

**Convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique**

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une personne morale sur l'occupation du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

<b>Publié le</b>	14/02/2025
<b>Durée de mise en ligne de l'avis</b>	1 mois calendaire
<b>Date limite de réception propositions</b>	13/03/2025
<b>Objet de l'occupation</b>	Occupation du domaine public hydroélectrique de La Vanelle
<b>Lieu</b>	Commune : Romans sur Isère Références cadastrales : Section AW 113 et AW 114
<b>Activité</b>	Accessibilité à la pêche
<b>Caractéristiques essentielles / restrictions de l'emplacement</b>	Respect conventions existantes : chasse, agriculture, réseaux Proximité de la retenue Interdiction d'accès aux berges en cas de chasses et crues Obligation d'entretien des terrains
<b>Type d'autorisation délivrée/ Durée</b>	Convention d'occupation précaire et révocable Durée : Jusqu'à la fin du titre d'exploitation de la chute de La Vanelle soit le 31/12/2028
<b>Conditions financières à la charge du demandeur</b>	Indemnisation des éventuelles pertes de production Taxes, impôts et frais liés à l'occupation
<b>Conditions générales d'attribution/ critères de sélection</b>	Les demandes seront analysées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maturité du projet</li> <li>- Faisabilité du projet</li> <li>- Compatibilité du projet avec les contraintes de l'exploitation hydroélectrique</li> </ul>
<b>Dépôt des candidatures</b>	Lettre recommandée avec accusé de réception à :



	<p>EDF – HYDRO ALPES – Direction Concessions – 134 Rue de l’Etang – 38950 St Martin le Vinoux A l’attention de Monsieur Xavier HERVE <i>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes :</i> <b>CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR</b> <i>Objet à mentionner :</i> Candidature COT VANELH-CONV-OCCDP-01002</p>
<b>Service à contacter pour renseignement</b>	<p>Lettre recommandée avec accusé de réception à : EDF – DTEAM CC PFA Mme CHATTARD Delphine 134 Rue de l’Etang 38950 St Martin le Vinoux Objet à mentionner : COT VANELH-CONV-OCCDP-01002</p>